

# OFFRE DE FORMATION INITIALE ET CONTINUE

## SCIENCES

### LICENCES

Mathématiques : informatique, physique, mécanique / Sciences de la vie : biologie, environnement

### LICENCES PROFESSIONNELLES (accès à bac+2)

Métiers de la biotechnologie / Métiers de l'optique  
Métiers du démantèlement, du désamiantage, de la dépollution et des déchets (« 3D+ ») / Vision pour la robotique industrielle / Métiers des risques et impacts environnementaux (« RIE »)

### MASTERS

Management de projet et innovation en biotechnologie («BIOTIN»)  
Risques environnementaux et sûreté nucléaire (« RESNUC »)

## ARTS

### LICENCE

Design

### LICENCES PROFESSIONNELLES (accès à bac+2)

Création, conception et développement de produits textiles et dérivés / Oenotourisme et projet culturel

### MASTERS

Design-Innovation-Société  
MEEF arts appliqués

## LETTRES, LANGUES, HISTOIRE

### LICENCES

LLCER Anglais / LLCER Espagnol / Lettres modernes appliquées / Histoire et patrimoine

### LICENCE PROFESSIONNELLE (accès à bac+2)

Médiation du patrimoine historique et archéologique

### MASTER

Production, usages et interprétation des fictions

## DROIT, ECONOMIE, GESTION

### LICENCES

AES / Droit

### LICENCES PROFESSIONNELLES (accès à bac+2)

Agent de recherches privées (« ARP ») / Chargé de clientèle en assurance / Métiers du notariat  
Management durable des organisations

### MASTERS

Droit public des affaires locales  
Enseignement clinique du droit des affaires

## PSYCHOLOGIE

### LICENCE

Psychologie

### MASTERS

Psychologie sociale et environnementale  
Psychologie clinique et psychopathologie en thérapie cognitivo-comportementale et émotionnelle

## SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

### LICENCE

STAPS : Management du Sport / Activités Physiques Adaptées-Santé

## DIPLÔMES D'UNIVERSITÉ

Généalogie et histoire des familles/ Installation du généalogiste professionnel/ Clinique et psychothérapie cognitive et comportementale/ Connaissance en santé oculaire/ Optométrie avancée/ Contactologie avancée / Médiation et négociation/ Justice prédictive et Legal Tech/ Approfondissement en généalogie/ Pratique professionnelle avancée

L'université de Nîmes remercie les entreprises qui lui versent tout ou partie de leur taxe d'apprentissage et contribuent ainsi à garantir la qualité de ses formations.

### > CONTACTS TAXE D'APPRENTISSAGE

Isabelle TECHER- ANDREO  
Directrice Formation continue  
UNIFOP  
04 66 70 99 73

Anne MILLOT  
Responsable UNIFOP  
04 66 70 74 80



## TAXE D'APPRENTISSAGE 2020

Encouragez la formation de vos futurs collaborateurs grâce au seul impôt libre d'affectation !



UNIVERSITÉ DE NÎMES  
Rue du Docteur Georges Salan -  
CS 13019 - F-30021 Nîmes - Cedex 1  
Tél. 04 66 36 46 46 - Fax 04 66 36 45 87

contact@unimes.fr / www.unimes.fr  
facebook.com/unimesfr / twitter@unimesfr





Avec le soutien du monde socio-économique et industriel, l'université de Nîmes s'attache à développer des filières professionnelles assurant une intégration efficace et rapide des étudiants dans les entreprises.

### > UN CHOIX D'AVENIR

Nous investissons le montant de la taxe en formations et équipements, garantissant ainsi la performance de nos diplômés qui seront vos futurs collaborateurs !

**Verser votre taxe d'apprentissage 2020 à l'université de Nîmes, c'est transformer une obligation légale en investissement utile.**

Chaque année, la **TAXE D'APPRENTISSAGE** permet :

- > Le **déploiement** de dispositifs pédagogiques de qualité ;
- > L'**accompagnement et le suivi** des étudiants en stage ;
- > Le **financement** de séminaires de mise en situation permettant aux étudiants de découvrir le montage de projet et la création d'entreprise ;
- > L'**achat** d'équipements pédagogiques innovants (appareils de mesure spécifiques, outils d'analyse ...) ;
- > L'**intervention** de professionnels ;
- > L'**élargissement** des bases documentaires métier.

## > LES MODALITÉS DE VERSEMENT

### Répartition de la taxe d'apprentissage versée

Taxe brute de la Masse Salariale	
87% pour apprentis	13% Hors quota
<b>Ce que vous pouvez verser à UNÎMES</b>	<b>Jusqu'à 13% (Cat B : bac+3 au doctorat)</b>

### Démarche

En 2020, les modalités de collecte de la taxe d'apprentissage évoluent dans le cadre de la « Loi Avenir professionnel », dite « Loi Avenir » du 5 septembre 2018.

L'université de Nîmes reste bénéficiaire de la taxe d'apprentissage. En 2020, 13% de votre taxe d'apprentissage pourra être fléché vers UNÎMES (Contre 23 % depuis 2015).

Dans l'attente des précisions apportées par les nouveaux décrets à paraître, vous pouvez vous acquitter du versement de votre taxe d'apprentissage en nous adressant directement votre règlement en précisant la/les formation(s) bénéficiaire(s) choisie(s).

**Si vous souhaitez allouer le maximum de votre taxe à UNÎMES pour les formations Bac+3 au doctorat, préciser « montant maximum » pour la catégorie B.**

Sur le bordereau, indiquez clairement et obligatoirement :

- **TA - UNÎMES**
- **Université de Nîmes - Rue du Dr Georges Salan CS13019 - 30021 NÎMES CEDEX 1**
- **Intitulé de la formation visée**
- **Code UAI : 0301687W**
- **Montant à affecter**

Vous avez également la possibilité d'effectuer des versements **en direct** ou **en nature** à l'université de Nîmes (matériel informatique, scientifique ou pédagogique).

Un reçu libératoire vous sera adressé en retour.

N° SIRET : 130 003 759 00011

Le service de la **formation continue UNIFOP** reste à votre écoute pour vous accompagner dans cette réforme :

- par téléphone : **04 66 70 74 80**
- ou par mail à : **ta@unimes.fr**

